

Désignation de l'entreprise SAS 2B INVEST

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le			Néant		*			
		13	1	2	2	0	2	3	1	2	2	0	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209			210								
	Production vendue { biens services * }	215			214								
		217			218								
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222								
	Production immobilisée * "Certifié conforme"				224								
	Subventions d'exploitation reçues				226								
	Autres produits				230								
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234								
	Variation de stock (marchandises) *				236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240								
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242			1 440				1 395	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243			244								
	Rémunérations du personnel *				250								
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252								
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255			254								
	Dotations aux provisions				256								
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			262			1					
	260												
	Total des charges d'exploitation (II)				264			1 440				1 395	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270			(1 440)				(1 395)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280		103 106				20 213		
	Produits exceptionnels (IV)				290								
	Charges financières (V)				294								
	Charges exceptionnelle { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347			300							300	
		348											
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306			555					
	<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>				310			101 110				18 519	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312			101 110			<b>314</b>			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles *				322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324			555					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330			5 000					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248											
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997	
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986											
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987											
	Zones restructuration de la défense (42 tendecies)	127											
	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138											
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991											
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies A)	981												
Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989												
Divers ZFA NG (dont 44 quaterdécies)	345												
Investissements et souscriptions outre-mer	344												
Créance due au report en arrière du déficit	346												
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G												100 000	
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993												
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992												
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352			6 665			<b>354</b>			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356								
	Déficits antérieurs reportables : * .....2...9.6.7 dont imputés sur le résultat :											2 967	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370			3 698			<b>372</b>			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatrain

Désignation de l'entreprise SAS 2B INVEST Néant  \*

Adresse de l'entreprise 416 chemin des Côtes de 38470 VINAY

Número SIRET \* 8 9 4 6 7 3 5 6 5 0 0 0 1 2 Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le				
				3 1 1 2 2 0 2 3			3 1 1 2 2 0 2 2				
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>		<b>Amortissements - Provisions</b>		<b>Net</b>			<b>Net</b>		
		<b>1</b>		<b>2</b>		<b>3</b>			<b>4</b>		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *	028		030							
	Immobilisations financières * (1)	040	299 690	042		299 690		298 500			
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>299 690</b>	<b>048</b>		<b>299 690</b>		<b>298 500</b>			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052							
	Marchandises *	060		062							
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070						
		Autres * (3)	072	105 529	074		105 529		19 613		
	Valeurs mobilières de placement	080		082							
	Disponibilités	084	12 479	086		12 479		304			
	Charges constatées d'avance *	092		094							
	<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>118 008</b>	<b>098</b>		<b>118 008</b>		<b>19 917</b>			
<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>417 698</b>	<b>112</b>		<b>417 698</b>		<b>318 417</b>				
<b>PASSIF</b>						<b>Exercice N</b>			<b>Exercice N-1</b>		
						<b>NET</b>			<b>NET</b>		
						<b>1</b>			<b>2</b>		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * <b>"Certifié conforme"</b>	120				300 000		300 000			
	Ecarts de réévaluation	124									
	Réserve légale	126				926					
	Réserves réglementées*	130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131				15 107					
	Report à nouveau	134						(2 486)			
	Résultat de l'exercice	136				101 110		18 519			
	Subventions d'investissement	137									
	Provisions réglementées	140									
	<b>Total I</b>	<b>142</b>				<b>417 143</b>		<b>316 033</b>			
Provisions pour risques et charges	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						44			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164									
	Fournisseurs et comptes rattachés	166						2 340			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169				555					
	Comptes courants d'associés	173									
	Autres dettes	175									
	Produits constatés d'avance	174									
<b>Total III</b>	<b>176</b>				<b>555</b>		<b>2 384</b>				
<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>				<b>417 698</b>		<b>318 417</b>				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182						
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

## 2B INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros  
Siège social : 416 Chemin des côtes de Trelins, 38470 VINAY

894 673 565 RCS GRENOBLE

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JUIN 2024

#### Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

#### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 101 110,28 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : .....	101 110,28 euros
A la réserve légale : .....	5 055,51 euros
	-----
Solde : .....	96 054,77 euros
Un prélèvement sur le compte « autres réserves » : .....	3 945,23 euros
	-----
Le solde soit les sommes distribuables : .....	100 000,00 euros

***A titre de dividendes aux associés***

***Soit 3,33 euros par action***

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 13 juin 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

#### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 JUIN 2024**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

***Certifié conforme  
Le Président***

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 417 698.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 101 110.28 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

"Certifié conforme"

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	299 690		
TOTAL	299 690		
TOTAL GENERAL	299 690		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			299 690	299 690
TOTAL			299 690	299 690
TOTAL GENERAL			299 690	299 690

**Etat des amortissements**

Néant

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	105 529	105 529	
TOTAL	105 529	105 529	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Impôts sur les bénéfices	555	555		
TOTAL	555	555		

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	30 000			30 000

**Titres immobilisés**

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### **Charges à payer**

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

